

Image not found or type unknown



Dégardation façade et caution

Par **Picardia**, le **24/07/2010 à 14:04**

Bonjour,
Je louais une maison située dans une impasse dont la façade donne directement dans cette impasse.
Lors de l'état des lieux nous avons constaté avec l'agence immobilière qui s'occupe de la location de cette maison, la présence de marques sur la façade (probablement causées par un véhicule). Je n'ai pas fait ces marques et je ne les avais pas constaté auparavant.
Le bailleur souhaite déduire de la caution la réparation de la façade.
A-t-il le droit?
Merci d'avance pour vos réponses.